

dommages pour la conduite qu'ils ont tenue pendant l'inondation. Le maréchal, a remis un secours de 3,000 francs pour les villages environnants, qui ont été très endommagés. Il a été salué à Saint-Mary par l'archevêque de Toulouse qui était en tournée pastorale au moment où l'inondation s'est produite.

Le maréchal est arrivé à 9 heures à Saint-Gaudens; il a été reçu à la gare par les autorités. Il repartira en voiture à 11 heures pour Montrejean.

Plusieurs centaines de kilos de pain ont été expédiés de Bordeaux, la nuit dernière, dans la direction de Cérons, par ordre de M. le préfet de la Gironde.

Nous empruntons les détails suivants à l'Echo de la Province:

« Nous ne pouvons raconter toutes les scènes d'horreur qui se sont passées et que nous avons entendues raconter de la bouche même des malheureux. Des gens ont dû passer des heures entières, à demi-nus, sur des pans de mur larges comme la main, sur des toits branlants, acrochés aux crevasse des murs, suspendus aux branches des arbres dans les jardins. Nous connaissons une brave femme, jardinière chez une de nos amies, qui a sauvé sa matresse qui se noyait et les religieuses de la Sainte-Famille à la Palte-d'Oie. Tombée dans l'eau elle-même, elle a pu, glissant le long d'un parapet, prendre un échelle quelques mètres plus loin, et à cheval sur le mur, la passer aux religieuses.

« Nous avons vu une femme portant sous chaque bras un enfant mort; elle les avait ainsi tenus toute la nuit, préférant se noyer que d'abandonner ses chers petits. Une autre pressait sur son sein un enfant de quelques mois, mort de faim et de froid. D'autres inondés sont devenus complètement fous; d'autres, idiots, ne comprenant plus rien à ce qui se passe autour d'eux. C'est quelque chose d'affreux et de navrant.

« Les morts ne se comptent plus; à chaque instant, les soldats en découvrent de nouveaux, broyés ou noyés. On assiste à des scènes indicibles. Des malheureux sauvés reconnaissent sur les ruines de leurs maisons les cadavres de leurs parents; on s'arrache les cheveux de désespoir; on se jette sur ces corps inanimés, on les étreint avec l'énergie de la douleur.

« Nous apprenons avec plaisir que le brave artilleur Joanny, qu'on croyait noyé près de l'église des Sept-Deniers, où il était allé en barque pour sauver quatre personnes, a réussi à se sauver, tandis que les deux matelots qui montaient la barque ont été engloutis dans les eaux.

On prétend que le maréchal a écrit à Madame de Mac-Mahon une lettre navrante, désespérée, dont la lecture a vivement ému toutes les personnes présentes. « Les champs de bataille de Sébastopol, d'Italie, de Sedan, ne sont rien, dit-il, comparés à la désolation que je vois, aux misères qui m'environnent et qu'il faut soulager de suite. » Le maréchal recommande de hâter la souscription et d'envoyer les fonds à Toulouse, au fur et à mesure de leur rentrée.

La rédaction du Monde vient d'envoyer 300 francs à Mgr l'archevêque de Toulouse, et 200 francs à Mgr l'évêque d'Agén.

Dans sa séance du 26 juin, le conseil municipal de Blaye a voté une somme de 500 francs au profit des victimes des inondations du sud-ouest de la France. Une souscription est ouverte au secrétariat de la mairie; elle porte déjà la signature de tous les conseillers présents à la séance d'hier et de l'administration municipale.

Le conseil municipal de Limoges a voté d'urgence et par acclamation un secours de 5,000 fr.

Une dépêche de Londres nous apprend que le théâtre de la Princesse donnera toutes ses représentations de cette semaine au bénéfice des victimes de l'inondation du midi de la France.

Le cœur de Patira battait fort en approchant de la chaumière cachée dans les arbres. La réputation de Jeanne la Fileuse était l'objet de vives discussions dans le pays. Les uns affirmaient que c'était une femme craignant Dieu et récitant ses oraisons, les autres que toute sa science venait de grimoires sur lesquels le diable apposait sa patte velue.

La vérité est que la vieille femme était savante: aucune herbe des prés, des bois, des marais, ne lui était inconnue. Elle les cueillait en leur saison et s'en servait ensuite pour guérir de leurs maux ceux qui s'adressaient à elle.

Eu général, les pauvres étaient bien reçus. Quand un riche fermier la mandait, elle se faisait prier, et ne consentait à le guérir qu'à la condition qu'il secourrait telle misère qu'elle prenait soin de lui indiquer. Si l'aumône n'était pas faite suivant les intentions de Jeanne, point n'était besoin de s'adresser jamais à elle; la maladie pouvait dépeupler l'étable, la fièvre allanguir les gens, les douleurs retener les vieillards dans leurs lits cloés, elle ne s'en émuait mie, et, secouant la tête en signe de refus et de sarcasme, elle ne daignait pas répondre aux ingrats et aux avares qui la suppliaient.

Elle était pauvre, très-pauvre; sa

La Gazette de Lausanne a ouvert une souscription en faveur des inondés français. « Nous ne pouvons oublier, dit ce journal, qu'en 1871, au moment où elle souriait d'une guerre ruineuse, la France a fait parvenir de généreux secours aux cantons suisses, que ce même fleau des inondations venait de ravager.

A propos des inondations, on a fait une observation intéressante: c'est qu'elles paraissent arriver périodiquement à vingt années d'intervalle.

A Toulouse, depuis le commencement du siècle, elles se sont produites aux époques suivantes: 1815—1835—1855—1875. On se rappelle que celle de 1855 emporta, comme celle d'aujourd'hui, le pont Saint-Pierre, mais elle fut loin d'être aussi forte.

Le Petit Moniteur raconte le fait suivant:

« Hier, un cordonnier de la rue Saint-Jacques, M. Sibra, 175 (au Petit toulousain), mettait en loterie une paire de bottines à faire sur mesure. Le prix du billet était de 25 centimes. En quelques instants, le brave cordonnier avait recueilli 50 fr. qu'il apportait au Petit Moniteur.

« Mais, comme cette population parisienne est ingénieuse, en sa générosité! Le gagnant était M. Dubuisson, maître de l'œuvre 177, rue Saint-Jacques. L'excellent homme refuse le lot gagné et remet les bottines en loterie, à 500 billets de 25 centimes, cette fois. Et déjà tous les billets sont pris, et la plupart des souscripteurs déclarent qu'ils remettront les bottines en loterie.

(Voir aux dernières nouvelles.)

LETTERE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix
Paris, lundi 28 juin.
La discussion des lois constitutionnelles en seconde lecture ne viendra qu'après le vote des lois sur les chemins de fer, et, par conséquent, il n'est probable qu'elle puisse commencer avant mercredi. Vous voyez que les retards s'ajoutent aux retards et chaque jour qui s'écoule vient apporter un nouvel argument à ceux qui déclarent impossible la dissolution à bref délai. Je n'ai pas besoin de vous énumérer de nouveaux les lois que l'Assemblée doit voter avant de se dissoudre: il est certain que, en temps normal, trois mois ne suffiraient pas pour examiner toutes ces lois. Mais nous ne sommes pas dans un temps normal, et ce qui serait impraticable en toute autre circonstance peut devenir facile en raison des éléments qui composent la majorité actuelle et des dispositions du gouvernement.

Depuis longtemps les groupes de la gauche réclament la dissolution; le ministère désire présider aux élections qu'on prévoit cette dissolution, et comme il n'est point assuré d'une longue existence, il désire que l'époque des élections soit fixée au terme le plus rapproché.

Tout devient donc possible si le ministère et la majorité s'entendent pour atteindre le même but, d'attendre retarder de quelques jours, en vertu d'une loi, la session des conseils généraux. Par conséquent je vous engage à vous défier des renseignements, nécessairement contradictoires, qui seront publiés par les journaux sur ce sujet. Il convient aussi de ne pas prendre au pied de la lettre la délibération signée par les présidents des trois groupes de gauche. On peut aussi bien voir une mise en demeure formelle, une sommation un peu autocratique, selon l'expression du Siècle de ce matin, qu'une formule servant à dégrayer la responsabilité du parti républicain à la veille d'un ajournement forcé de la dissolution. Dans ce dernier cas, les groupes de gauche accepteraient d'autant plus leurs protestations qu'elles savent pouvoir le faire sans danger. Au fond, beaucoup de députés de la gauche seraient fort aises de voir la dissolution ajournée.

Je dois vous signaler un curieux article que le Journal de Roubaix publie ce matin.

« Hier le Journal des Débats, tout en faisant de grands éloges de M. Gambetta à propos de son discours de Versailles, le blâmait assez vivement des attaques qu'il avait dirigées contre le parti catholique à l'occasion de la loi sur l'enseignement. Ce matin la République française, sans tenir le moindre compte des éloges, se met dans une grande colère parce que le Journal des Débats reproche à M. Gambetta d'employer le procédé Jacobin. C'est M. Challemel-Lacour qui a écrit cet article. On y reconnaît son tempérament bilieux, son style haineux. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le rédacteur du journal radical se pose en héritier des traditions de Saint-Louis, en défenseur des libertés gallicanes. Il finit en déclarant qu'il donne un avertissement à la bourgeoisie et l'engage à se défier des passions et de l'impuissance de ses chefs.

Décidément on voit que M. Gambetta et ses amis visent particulièrement la bourgeoisie; ils cherchent à la séduire, à l'endoctriner, à l'enrégimenter dans le parti républicain. M. Gambetta n'est-il pas le disciple de M. Thiers; ne se pose-t-il pas comme son héritier, consentant à lui céder provisoirement la première place? M. Thiers a dit qu'il était un petit bourgeois.

Le mot a du retentissement, et que de petits bourgeois ont été fiers de voir l'illustre homme d'Etat descendre leur niveau! Mais pour que M. Gambetta devienne un bourgeois, il faut d'abord qu'il monte, il faut qu'il change de couche sociale, il faut qu'il coupe cette fameuse queue qui en fait un révolutionnaire.

On dit M. Buffet résolu à demander un vote de confiance lors de la discussion en seconde lecture des lois constitutionnelles; il tient absolument à sortir de la position équivoque où il se trouve et à savoir sur quelle majorité il peut s'appuyer.

La souscription en faveur des inondés du midi va prendre de grandes proportions; elle s'organise même en Angleterre et en Alsace.

Une lettre de Toulouse dit que le maréchal a couru un grand danger: une maison qu'il venait de visiter dans le quartier Saint-Cyprien s'est écroulée un instant après sa visite.

En dépit des déments donnés par plusieurs journaux, il est très certain que le Président de la République a été informé de l'intention de l'empereur d'Autriche de nommer M. de Metternich, ambassadeur à Paris, et que la réponse du maréchal s'est favorisée. On dit, et cela se corrobore, que la nomination de M. de Metternich serait très mal vue par le parti orléaniste. Le dernier mot n'est pas dit sur cette affaire.

Nous sommes à l'époque où les auteurs dramatiques travaillent pour la saison d'hiver: on annonce deux grandes pièces de nos auteurs les plus en vue: MM. Alexandre Dumas et Emile Augier. La comédie de ce dernier aura pour titre le Divorce, et l'on ne voit pas qu'elle soit destinée au théâtre français.

On lit dans le Journal officiel:

« Le Président de la République, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, a accordé des grâces, commutations ou réductions de peines à 1,086 condamnés détenus dans les établissements pénitentiaires d'outre-mer, pénitenciers agricoles, maisons centrales et autres prisons, qui s'étaient créés des titres à l'indulgence par leur soumission, leur assiduité au travail et leur zélop.

ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du 28 juin.

Présidence de M. D'AVIGNON-PASQUIER.
La séance est ouverte à 2 h. 35, sous la présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.
Le procès-verbal est adopté sans débat.
Le président a le vit regret d'annoncer à l'Assemblée la mort de deux de ses membres, MM. Crespin, député du Loiret, et Carion, député de la Côte-d'Or. Le président se fait l'interprète des regrets unanimes que laissent parmi leurs collègues ces honorables députés. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Il a la vaisselle d'étoilé, seul luxe de cette maison misérable, souvenir d'un bienfait accompli jadis par la Fileuse.
La séparation isolant la chambre de Jeanne de l'étable se composait d'une haute claie de genêt et d'osier. En se penchant au-dessus, Jeanne pouvait voir ses chèvres aux longues soies, aux cornes lisses, aux lèvres fraîches, à la langue rose. Elle les surveillait, elle leur parlait, souvent même elle leur répétait les airs qu'elle chantait quand, alerte filette, elle menait son troupeau au sommet des collines. Les hommes la fuyant, Jeanne recherchait les bêtes, humbles et douces, reconnaissantes et prodiges.

Ce matin-là, Jeanne avait rempli le râtelier de bonne heure. Il débordait de tresse et de fleurs odorantes; les chèvres, debout, mordillaient, avec gourmandise et grâce, les tresses d'herbes fraîches.

Le ménage brillait, et sur l'angle de la table un gros chapelet de bois noir indiquait qu'un premier coup de cloche Jeanne la Fileuse descendrait vers l'église paroissiale de Saint-Hélène.

Elle passait le chapelet à son bras, quand la porte à deux battants de la chaumière fut poussée par une main craintive.

— Bonjour, la Jeanne, dit une voix douce.

« Ah! c'est toi, mon gars? répondit la vieille femme... Ce méchant homme de Jean l'Enclume a derechef battu sa femme, et tu viens me demander un pot d'onguent?... Tant que tu en voudras pour la pauvre martyre! Mais il me suffirait d'un mot pour faire tomber la corne de Kadoc qui le fait ressembler à une bête rétive, d'un geste je pourrais rendre son œil crevé à Trécor, et je n'aurais qu'un pas à faire pour sauver la vie de Jean l'Enclume, que je ne le ferais pas: ce sont de méchants gens!

— Aussi n'est-ce point pour eux que je viens chez vous, la Fileuse.
— Je comprends, dit la vieille femme d'une voix pleine de compassion; on t'a battu encore, pis que cela peut-être?
Elle releva brusquement la manche de chemise de l'enfant et vit ses bras grêles marqués de taches bleues.
— Le lâche! frapper un enfant! Et tes doigts, tes doigts qu'il avait limés, voyons-les?
Patira tendit les mains.
— Tu t'es blessé? dit Jeanne, tu saignes! Que d'égratignures, de morsures d'outils! Pauvre, pauvre enfant!...
— Oui, un patira, la mère!

« M. DUBAURE, garde des sceaux, monte à la tribune (Mouvement général d'attention).
Le garde des sceaux annonce que le gouvernement présentera de nouvelles demandes de crédit en faveur des inondés. La situation est triste. M. Buffet, ministre de l'intérieur, qui est attendu mercredi, apportera la pensée du maréchal et la sienne sur les moyens à employer pour venir au secours des départements envahis par le fléau. Plusieurs ministres seront obligés de demander à l'Assemblée les ressources nécessaires pour réparer une partie des désastres. Le gouvernement ne présente pas le projet aujourd'hui. Mais en attendant, il accepte la proposition de M. Deypeyre, tendant à ouvrir un crédit de 2 millions.

« M. GONZOLV adhère à la proposition du président de l'Assemblée et applaudit à la pensée qu'il a inspirée. Mais l'orateur estime qu'il convient que l'Assemblée nationale, en tant qu'Assemblée, et par l'organe de son bureau, s'inscrive pour 400,000 francs.
« M. DE SAINT-VENAN regrette d'avoir été devancé par M. Carbon. L'orateur présente un projet de loi portant qu'à partir du 1er juillet, il sera retenu à la caisse de l'Assemblée, au profit des inondés, sur l'indemnité allouée à chaque député une somme équivalente à quinze jours d'indemnité.

« M. HONORÉ DE CHOISEUL appuie la proposition du président et demande pour elle la priorité.
La proposition du président tendant à ouvrir à la caisse de l'Assemblée une liste de souscription est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique de plusieurs chemins de fer et à la concession de ces chemins à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.
Ce projet est adopté sans débat.

M. DUCLOS, au nom de la Commission du budget de 1875, dépose un rapport sur l'adoption de la proposition Deypeyre tendant à ouvrir un crédit de deux millions en faveur des inondés du Midi. La Commission exprime en même temps sa gratitude envers toutes les personnes qui au péril de leur vie se sont dévouées pour porter secours aux inondés. (Applaudissements.) Elle rend en particulier hommage à notre brave armée dont tous les membres, depuis le maréchal jusqu'au simple soldat, ont fait noblement leur devoir. (Nouveaux applaudissements sur tous les bancs.)

La proposition Deypeyre, acceptée par le gouvernement, est mise aux voix et adoptée sans débat à l'unanimité de 643 votants.
L'Assemblée reprend la discussion du projet relatif aux chemins de fer.

Le paragraphe 19 est adopté après le rejet de l'amendement Lepère.
Le paragraphe 21 est adopté après le rejet de l'amendement de M. Jean Brunet.
Le paragraphe 20 est également adopté.

L'ensemble de l'art. 1er est adopté par 577 voix contre 3.
Sur l'article 2, M. Jean Brunet demande l'envoi à demain pour le développement de son amendement.
Le renvoi est ordonné.
La séance est levée à 5 h. 40.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

JURISPRUDENCE COMMERCIALE.—Chemin de fer.—Transport de marchandises.—Frais de magasinage.—Il arrive parfois qu'un créancier de l'expéditeur saisisse, en cours de route, les marchandises expédiées par son débiteur. Cette saisie ne permet pas au transporteur de livrer la marchandise au destinataire. Il doit la conserver en dépôt jusqu'à la mainlevée de l'opposition. Mais ce dépôt donne lieu à des frais de magasinage souvent considérables, parce qu'il s'écoule un temps assez long avant que la justice ait apprécié les causes de la saisie.

Contre qui le transporteur peut-il poursuivre le paiement de ces frais? est-ce contre l'expéditeur seul ou contre le destinataire?
Il vient d'être reconnu, par un jugement fort bien motivé, du tribunal de commerce de la Seine, que c'est uniquement contre l'expéditeur.

— Ah! c'est toi, mon gars? répondit la vieille femme... Ce méchant homme de Jean l'Enclume a derechef battu sa femme, et tu viens me demander un pot d'onguent?... Tant que tu en voudras pour la pauvre martyre! Mais il me suffirait d'un mot pour faire tomber la corne de Kadoc qui le fait ressembler à une bête rétive, d'un geste je pourrais rendre son œil crevé à Trécor, et je n'aurais qu'un pas à faire pour sauver la vie de Jean l'Enclume, que je ne le ferais pas: ce sont de méchants gens!

— Aussi n'est-ce point pour eux que je viens chez vous, la Fileuse.
— Je comprends, dit la vieille femme d'une voix pleine de compassion; on t'a battu encore, pis que cela peut-être?
Elle releva brusquement la manche de chemise de l'enfant et vit ses bras grêles marqués de taches bleues.
— Le lâche! frapper un enfant! Et tes doigts, tes doigts qu'il avait limés, voyons-les?
Patira tendit les mains.
— Tu t'es blessé? dit Jeanne, tu saignes! Que d'égratignures, de morsures d'outils! Pauvre, pauvre enfant!...
— Oui, un patira, la mère!

« M. ALBERT, pour défendre et faire l'usage d'un grand nombre de ses collègues, propose qu'une liste de souscription, en faveur des inondés du Midi, soit ouverte à la caisse de l'Assemblée. Les fonds seront centralisés entre les mains du comité présidé par M. de Mac-Mahon. Le président ajoute qu'il a reçu avis que le gouvernement avait l'intention de présenter une nouvelle demande de crédit pour le Midi. Il espère que la commission du budget de 1875 examinera cette demande immédiatement, de façon que le crédit pourra être voté séance tenante.

« Le président annonce que mercredi prochain, à 11 heures, dans le chapelle du Palais de l'Assemblée, un service sera célébré pour le repos des âmes des malheureux victimes de l'inondation.
M. DUBAURE, garde des sceaux, monte à la tribune (Mouvement général d'attention).

« M. GONZOLV adhère à la proposition du président de l'Assemblée et applaudit à la pensée qu'il a inspirée. Mais l'orateur estime qu'il convient que l'Assemblée nationale, en tant qu'Assemblée, et par l'organe de son bureau, s'inscrive pour 400,000 francs.
« M. DE SAINT-VENAN regrette d'avoir été devancé par M. Carbon. L'orateur présente un projet de loi portant qu'à partir du 1er juillet, il sera retenu à la caisse de l'Assemblée, au profit des inondés, sur l'indemnité allouée à chaque député une somme équivalente à quinze jours d'indemnité.

« M. HONORÉ DE CHOISEUL appuie la proposition du président et demande pour elle la priorité.
La proposition du président tendant à ouvrir à la caisse de l'Assemblée une liste de souscription est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique de plusieurs chemins de fer et à la concession de ces chemins à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.
Ce projet est adopté sans débat.

M. DUCLOS, au nom de la Commission du budget de 1875, dépose un rapport sur l'adoption de la proposition Deypeyre tendant à ouvrir un crédit de deux millions en faveur des inondés du Midi. La Commission exprime en même temps sa gratitude envers toutes les personnes qui au péril de leur vie se sont dévouées pour porter secours aux inondés. (Applaudissements.) Elle rend en particulier hommage à notre brave armée dont tous les membres, depuis le maréchal jusqu'au simple soldat, ont fait noblement leur devoir. (Nouveaux applaudissements sur tous les bancs.)

La proposition Deypeyre, acceptée par le gouvernement, est mise aux voix et adoptée sans débat à l'unanimité de 643 votants.
L'Assemblée reprend la discussion du projet relatif aux chemins de fer.

Le paragraphe 19 est adopté après le rejet de l'amendement Lepère.
Le paragraphe 21 est adopté après le rejet de l'amendement de M. Jean Brunet.
Le paragraphe 20 est également adopté.

L'ensemble de l'art. 1er est adopté par 577 voix contre 3.
Sur l'article 2, M. Jean Brunet demande l'envoi à demain pour le développement de son amendement.
Le renvoi est ordonné.
La séance est levée à 5 h. 40.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE

Le 5 0/0 a clôturé hier à 103.92, en baisse de 0.20 sur les cours cotés à la fin de la semaine précédente. Ses oscillations extrêmes ne lui ont pas fait dépasser les limites de 104.07 et de 103.70. Les achats des recettes générales se sont élevés à la somme de 130,000 francs de rente. Il est probable que la mise en paiement des nombreux coupons échéant en juillet contribuera à augmenter considérablement les demandes de l'épargne.

Le 3 0/0 a fini à 64.05 après avoir fait 64.40 au plus haut et avoir touché 63.90 au plus bas. Les achats effectués pour compte des trésoriers payeurs-général ont atteint le chiffre de 47,000 francs de rente. L'abondance et l'empressement des capitaux à se porter sur une importante et prochaine amélioration des cours de ce fonds.

Le Morgan reste à 517.80 après 519 au plus haut. Les porteurs de ces obligations, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédente revue, doivent être sollicités de les vendre. S'ils attendent d'être remboursés, ce qui aura lieu en octobre, ils ne toucheront que 515 fr., capital et coupon semestriel compris. Au cours de 519 ce sera pour eux une perte de 4 fr., plus celle de l'intérêt qu'ils recevaient pour le placement, pendant trois mois, des 519 fr., prix de leur vente.

Les obligations de la Ville de Paris sont au nombre de valeurs qui ont attiré, d'une façon toute particulière, les préférences des capitaux: le placement; celles de 1869 restent à 348 fr., plus haut cours coté; celles de 1871 sont demandées à 318.75 après 320; celles de 1875 sont recherchées à 322.

Nous n'aurons pas de longues observations à présenter sur le marché des institutions de crédit. C'est à peine, en effet, si la plupart d'entre elles ont été l'objet de quelques loutineries et rares transactions.

La Banque de France, qui avait atteint au comptant le cours de 3,975, termine à 3,950, coupon de 100 fr. détaché; le dividende du premier semestre a été déclaré de 102.09, sur lesquels il y a à déduire 3.08 pour l'impôt.

La Banque de Paris et des Pays-Bas perd toute l'année qu'elle avait acquise la semaine dernière, pour se laisser à 1,187.50 après 1,187.50 au plus haut et 1,182.50 au plus bas.

Le Crédit Foncier se trouve en baisse de 10 fr. à 910; le Crédit Lyonnais ne maintient sans variations méritant d'être signalées, aux environs de 625; le Crédit Général perd 25 et clôture à 560; le Crédit Industriel et Commercial reste bien tenu à 730; la Société de Dépôts et Comptes Courants ne s'écarte guère du cours de 617.50; enfin le Comptoir d'Épargne, qui termine à 595.25, se trouve en amélioration de 0.25.

La Banque Franco-Egyptienne, après avoir rétrogradé de 585 à 570, a repris à 580; la Banque Française et Italienne est tombée de 520 à 502.50; la Banque Franco-Hollandaise vaut 317.50 après 303 au plus bas. Il est à prévoir que cette dernière valeur pivoteira autour des prix actuels jusqu'à son assemblée générale, qui doit être tenue le 3 juillet.

« Le Nord de France est en apparence le moins endommagé par l'inondation. Le département de la Somme a été envahi de 215 à 190 à la fin de mai. L'assemblée générale des actionnaires de cette société a été convoquée à Valenciennes. Nous ne connaissons pas encore le résultat.

Roubaix-Tourcoing ET LE NOUVEAU FRANCE

« Le récit des événements qui se sont produits arrive tous les jours. Les nouvelles de ces nouvelles d'horreur qui se sont passées et que nous avons entendues raconter de la bouche même des malheureux. Des gens ont dû passer des heures entières, à demi-nus, sur des pans de mur larges comme la main, sur des toits branlants, acrochés aux crevasse des murs, suspendus aux branches des arbres dans les jardins. Nous connaissons une brave femme, jardinière chez une de nos amies, qui a sauvé sa matresse qui se noyait et les religieuses de la Sainte-Famille à la Palte-d'Oie. Tombée dans l'eau elle-même, elle a pu, glissant le long d'un parapet, prendre un échelle quelques mètres plus loin, et à cheval sur le mur, la passer aux religieuses.

« Nous avons vu une femme portant sous chaque bras un enfant mort; elle les avait ainsi tenus toute la nuit, préférant se noyer que d'abandonner ses chers petits. Une autre pressait sur son sein un enfant de quelques mois, mort de faim et de froid. D'autres inondés sont devenus complètement fous; d'autres, idiots, ne comprenant plus rien à ce qui se passe autour d'eux. C'est quelque chose d'affreux et de navrant.

« Les morts ne se comptent plus; à chaque instant, les soldats en découvrent de nouveaux, broyés ou noyés. On assiste à des scènes indicibles. Des malheureux sauvés reconnaissent sur les ruines de leurs maisons les cadavres de leurs parents; on s'arrache les cheveux de désespoir; on se jette sur ces corps inanimés, on les étreint avec l'énergie de la douleur.

« Nous apprenons avec plaisir que le brave artilleur Joanny, qu'on croyait noyé près de l'église des Sept-Deniers, où il était allé en barque pour sauver quatre personnes, a réussi à se sauver, tandis que les deux matelots qui montaient la barque ont été engloutis dans les eaux.

On prétend que le maréchal a écrit à Madame de Mac-Mahon une lettre navrante, désespérée, dont la lecture a vivement ému toutes les personnes présentes. « Les champs de bataille de Sébastopol, d'Italie, de Sedan, ne sont rien, dit-il, comparés à la désolation que je vois, aux misères qui m'environnent et qu'il faut soulager de suite. » Le maréchal recommande de hâter la souscription et d'envoyer les fonds à Toulouse, au fur et à mesure de leur rentrée.

La rédaction du Monde vient d'envoyer 300 francs à Mgr l'archevêque de Toulouse, et 200 francs à Mgr l'évêque d'Agén.

Dans sa séance du 26 juin, le conseil municipal de Blaye a voté une somme de 500 francs au profit des victimes des inondations du sud-ouest de la France. Une souscription est ouverte au secrétariat de la mairie; elle porte déjà la signature de tous les conseillers présents à la séance d'hier et de l'administration municipale.

Le conseil municipal de Limoges a voté d'urgence et par acclamation un secours de 5,000 fr.

Une dépêche de Londres nous apprend que le théâtre de la Princesse donnera toutes ses représentations de cette semaine au bénéfice des victimes de l'inondation du midi de la France.

Le cœur de Patira battait fort en approchant de la chaumière cachée dans les arbres. La réputation de Jeanne la Fileuse était l'objet de vives discussions dans le pays. Les uns affirmaient que c'était une femme craignant Dieu et récitant ses oraisons, les autres que toute sa science venait de grimoires sur lesquels le diable apposait sa patte velue.

La vérité est que la vieille femme était savante: aucune herbe des prés, des bois, des marais, ne lui était inconnue. Elle les cueillait en leur saison et s'en servait ensuite pour guérir de leurs maux ceux qui s'adressaient à elle.

Eu général, les pauvres étaient bien reçus. Quand un riche fermier la mandait, elle se faisait prier, et ne consentait à le guérir qu'à la condition qu'il secourrait telle misère qu'elle prenait soin de lui indiquer. Si l'aumône n'était pas faite suivant les intentions de Jeanne, point n'était besoin de s'adresser jamais à elle; la maladie pouvait dépeupler l'étable, la fièvre allanguir les gens, les douleurs retener les vieillards dans leurs lits cloés, elle ne s'en émuait mie, et, secouant la tête en signe de refus et de sarcasme, elle ne daignait pas répondre aux ingrats et aux avares qui la suppliaient.

Elle était pauvre, très-pauvre; sa science ne lui rapportait que le souagement d'autrui; le profit de sa quomouille servait à lui fournir du pain; elle buvait le lait de ses chèvres et faisait de l'excellent fromage qu'elle mangeait durant l'hiver. Quatre moutons bruns lui donnaient leur laine qu'elle filait grossièrement; le tisserand en faisait une étoffe solide comme celle dans laquelle les rouliers taillent leurs limousines, et ces cottes pouvaient braver longtemps les morsures de la lande et de l'aïon.

Sa coiffe se composait d'un morceau de toile bise pliée en angle et dessinant une pointe rôtie sur son front ridé. Un fichu en cotonnade couvrait son cou maigre dont les veines saillaient comme des cordes. Ses mains, ses mains alertes qui filaient le lin mieux que fileuse au moulin, n'avaient plus de chair. Le soleil les avait brunies, tannées; elles cliquetaient à chaque mouvement.

L'intérieur de la maisonnette était divisé en deux. Dans la première moitié, un lit cloé, fermé comme une armoire, laissait voir le pale reflet de l'étoffe, rouge autrefois, maintenant déteinte, luisant à travers les dessins fuselés et les sculptures en rosaces. Un bahut, un coffre, un rouet et quelques escabelles composaient l'humble ménage. Au-dessus de la cheminée bri-

« Le public est informé que les souscriptions au profit des inondés des départements du Midi, sont reçues par la succursale de la Banque de France à Roubaix-Tourcoing, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.
Le Directeur de la succursale, VERRON.
Le gouvernement vient de prescrire à MM. les trésoriers-général, receveurs particuliers et percepteurs, de recevoir les souscriptions qu'on voudrait bien verser, à leurs caisses, pour les inondations du midi, et d'en remettre immédiatement des récépissés ou quittances à souche.
Le ministre de la guerre a adressé aux préfets une circulaire demandant les noms des militaires retenus sous les drapeaux et dont les familles ont souffert de l'inondation. Le ministre est disposé à leur accorder des congés pour qu'ils puissent venir en aide à leurs familles.
Les soldats de la classe 1870 ont commencé à regagner leurs foyers. Il est à remarquer qu'aucun militaire n'emporte son sac, comme c'était autrefois l'habitude. Ce sac, en effet, leur était la plupart du temps inutile et passait à vil prix entre les mains des brocanteurs.
Le ministre de la guerre a décidé que les sacs militaires seraient rachetés par l'Etat au profit de la masse que chaque soldat touche à la fin de son service.
La nouvelle théorie d'infanterie (première partie — école du soldat) va être incessamment mise à l'étude dans nos régiments.
Voici quelques-unes des modifications qui y seraient contenues:
La longueur du pas réglementaire est changée et portée à 75 centimètres; le nombre de pas à faire en une minute est de 115 au lieu de 110. Avec l'ancienne cadence de 110 pas par minute, avec l'ancien pas de 70 centimètres, le soldat faisait en une heure et sans repos 8,140 mètres; il en fera aujourd'hui, avec le pas nouveau et la nouvelle cadence, 5,175, soit près de un kilomètre